



# VILLE DE THURSO

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

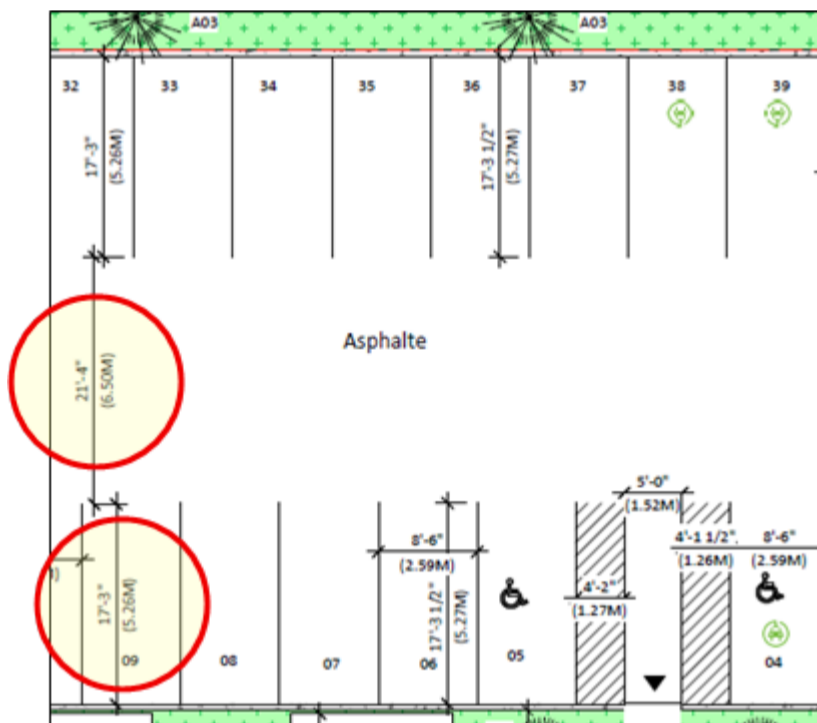
Est par les présentes donné que le Conseil municipal de la Ville de Thurso tiendra une séance ordinaire le lundi 13 avril 2026, à 18 h, à l'hôtel de ville situé au 161, rue Galipeau, à Thurso.

Lors de cette séance, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Immeuble concerné :** 184-186, rue Galipeau

**Objet de la demande :** Permettre une dérogation aux minimums prescrits par le règlement de zonage no 14-2021, soit :

- Largeur d'allée à double sens : 6,50 mètres, alors que le règlement exige 7,00 mètres;
- Profondeur de case de stationnement : 5,25 mètres, alors que le règlement exige 5,50 mètres.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance. Votre participation est importante pour assurer une prise de décision éclairée par le Conseil municipal.

*DONNÉ à Thurso, Québec, ce 12e jour  
de mars deux mille vingt-six (2026).*

  
Normand Dupont  
Greffier-trésorier & Directeur général  
VILLE DE THURSO



# VILLE DE THURSO

## AVIS PUBLIC

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 337 du Code C.V.)**

*Je soussigné, certifié sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil, entre quatorze heures et quinze heures, le 12<sup>e</sup> jour de mars 2026.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt-six (2026).*

Signé : \_\_\_\_\_  
NORMAND DUPONT  
GREFFIER-TRÉSORIER et DIRECTEUR GÉNÉRAL  
VILLE DE THURSO